REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE		
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance		
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération		
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	1.1.1	Autre contrat

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le 05/11/2026
ID : 032-213202088-20261102-2026NOV02_473-DE

DEPARTEMENT
DU GERS
••••
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

15

Séance Publique ordinaire du **2 novembre 2026**

Nombre de Conseillers en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le deux novembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 27 octobre 2026, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Julien PELLICER, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, MM. Pascal ANDRADA, Omar ARMEL, Mme Françoise ARMENGOL, MM. Xavier BALLENGHIEN, Philippe BATTISTON, Mmes Françoise BERNARD-SIRAT, Joya DABOS, MM. Loïc DE LARTIGUE, Marc DUGROS, Nicolas EHRHART, Mmes Marie GAURAN, Marie-Hélène LAGARDERE, MM. Laurent LAMEILLE, Bernard LERICHE, Mmes Véronique LÜHMANN, Patricia MARROCQ, M. José-Louis PEREIRA, Mmes Émilie PICAMILH, Corinne QUEVILLY, Pascale RIVIERE, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON, Mme Fabienne WEIDMANN ;

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :
Mme Sylvie COUDERC
M. Adrien FORET

Ont donné procuration :
Mme Sylvie COUDERC à Mme Françoise BERNARD-SIRAT
M. Adrien FORET à Mme Pascale RIVIERE

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Omar ARMEL

Objet : Remplacement de l'éclairage du terrain de football par des projecteurs LED - Approbation du plan de financement

RAPPORTEUR : Omar ARMEL, Adjoint au Maire chargé des finances

Vu l'estimation financière et le devis estimatif du dossier n° 20260514B émis par l'établissement public Territoire d'Énergie du Gers en date du 31 août 2026.

Considérant que la Commune souhaite engager une opération de renouvellement de l'éclairage du terrain d'honneur du stade Ernest Vila par l'installation de huit projecteurs LED de nouvelle génération ;

Considérant que le coût prévisionnel de cette opération de transition énergétique et de modernisation s'établit à un montant total de **41 699,32 € HT** ;

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le 05/11/2026
ID : 032-213202088-20261102-2026NOV02_473-DE

Considérant qu'il convient d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération structuré comme suit :

Remplacement de l'éclairage du terrain de football par des projecteurs LED			
Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
Remplacement éclairage Stade (Projecteurs LED)	41 699,32 €	**ETAT - 36,86 %** DETR	15 369,87 €
		TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS - 20 % Participation	8 339,86 €
		FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL - 20 % Fonds d'aide au football amateur (FAFA)	8 339,86 €
		Autofinancement	9 649,72 €
TOTAL	**41 699,32 €**	**TOTAL**	**41 699,32 €**

La modernisation des équipements du stade municipal Ernest Vila s'inscrit dans la démarche de transition énergétique engagée par la Commune.

Le projet vise à remplacer le système d'éclairage classique du terrain d'honneur par l'installation de huit projecteurs LED de nouvelle génération. L'estimation financière réalisée par l'établissement public Territoire d'Énergie Gers fixe le coût prévisionnel de cette opération à 41 699,32 € HT.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de remplacement de l'éclairage classique du stade municipal Ernest Vila par un système de projecteurs LED pour un coût total prévisionnel de 41 699,32 € HT ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que détaillé ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter officiellement les subventions ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document, convention, devis ou formulaire de demande d'aide nécessaire au lancement opérationnel des travaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Omar ARMEL

Le Maire,
Julien PELLICER

MAIRIE DE LECTOURE – GERS

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 5 NOV. 2026
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 5 NOV. 2026